

Enquête Stationnement

Étude des pratiques de stationnement Commune de Saint-Jean-de-Boiseau

Conseil municipal du 12 mai 2017

Réalisation : Service Stationnement et Ports Fluviaux

Les objectifs de l'étude

- **Étudier la demande** et les pratiques de stationnement (zone libre et de la zone bleue) du bourg de la commune de Saint-Jean-de-Boiseau,
- Faire apparaître le **respect du stationnement pour la zone bleue**,
- Dresser un **bilan du fonctionnement** de ce secteur en s'attachant à observer la demande globale de stationnement en prenant compte du stationnement **illicite** sur chacune des offres étudiées (calcul de la congestion)

Les moyens de l'étude de stationnement

- Une enquête d'occupation-rotation-respect du stationnement sur les **289 places** du secteur réalisée le mardi **11 octobre 2016**
- Un relevé horaire exhaustif des véhicules en stationnement **illicite** (sur chaussée, sur trottoir...) en accompagnement de l'enquête d'occupation-rotation-respect.

Périmètre : 289 places



Zone libre – non réglementée : 256 places

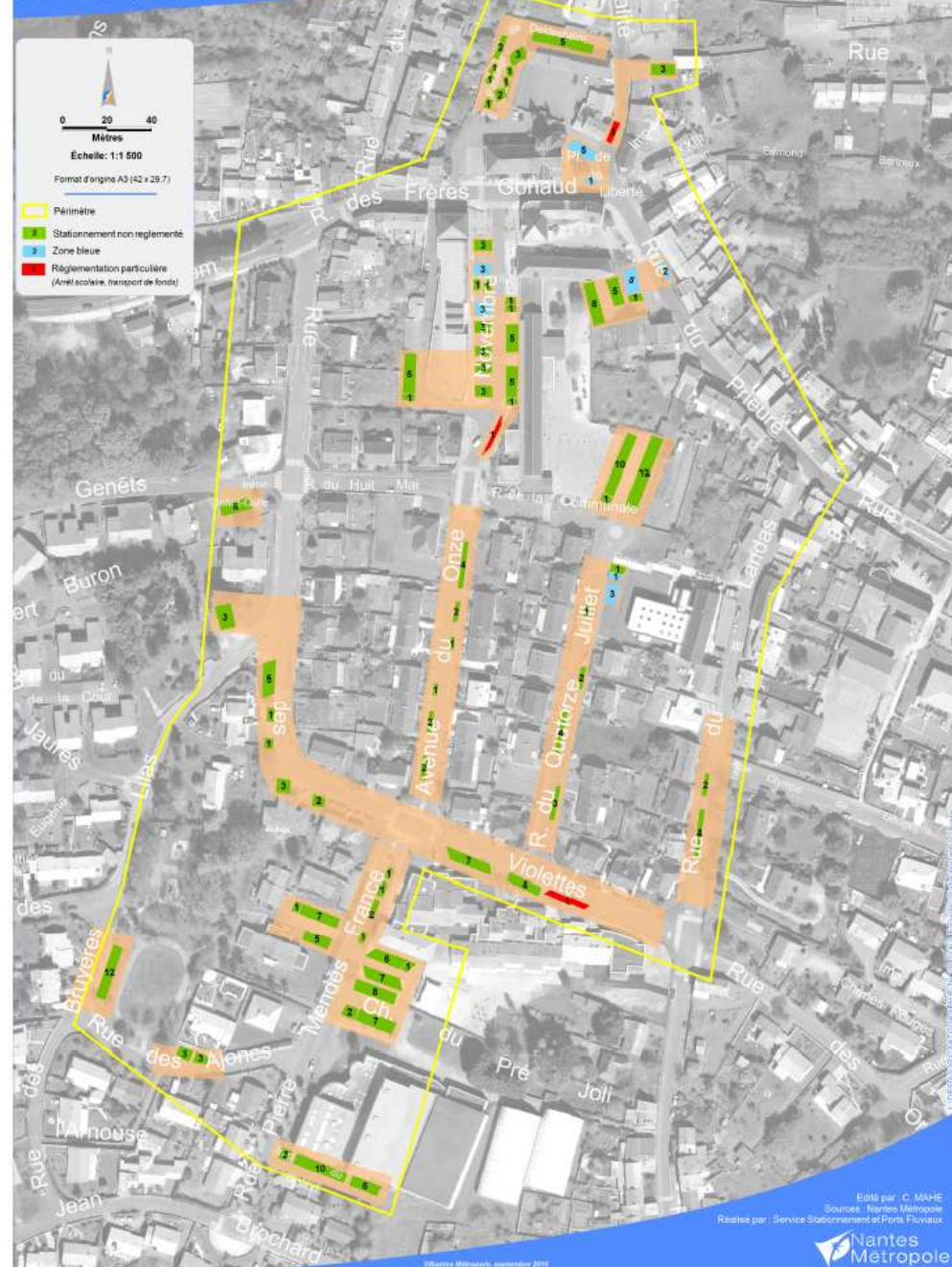
Zone bleue 30 minutes : 17 places

Rappel des principaux indicateurs du stationnement

- **Taux d'occupation**: rapport entre le nombre de véhicules présents en stationnement autorisé et la capacité de stationnement autorisé,
- **Taux de congestion**: rapport entre le nombre total de véhicules stationnés (occupation licite et occupation illicite) et la capacité de stationnement autorisé. Cet indicateur traduit la pression réelle en demande de stationnement,
- **Taux de rotation**: nombre de véhicules distincts observés par place de stationnement autorisé sur la période de temps donné,
- **Stationnement illicite**: stationnement interdit en dehors des places matérialisées aussi appelé stationnement illicite ou irrégulier,

Typologie des usages

- **Visiteurs** : Usagers horaires présents moins de 2h,
- **Résidents** : véhicules des habitants du secteurs (présents au démarrage et/ou à la fin de l'observation),
- **Pendulaires** : véhicules en stationnement de type domicile-travail, souvent liés aux salariés du quartier,
- **Ventouses** : véhicules restant immobiles sur une même place durant toute la période d'enquête. Souvent des résidents du quartier.



Au nord de la zone d'étude, 3 secteurs n'ont pas pu être enquêtés suite à des travaux :

➔ Place de l'Église



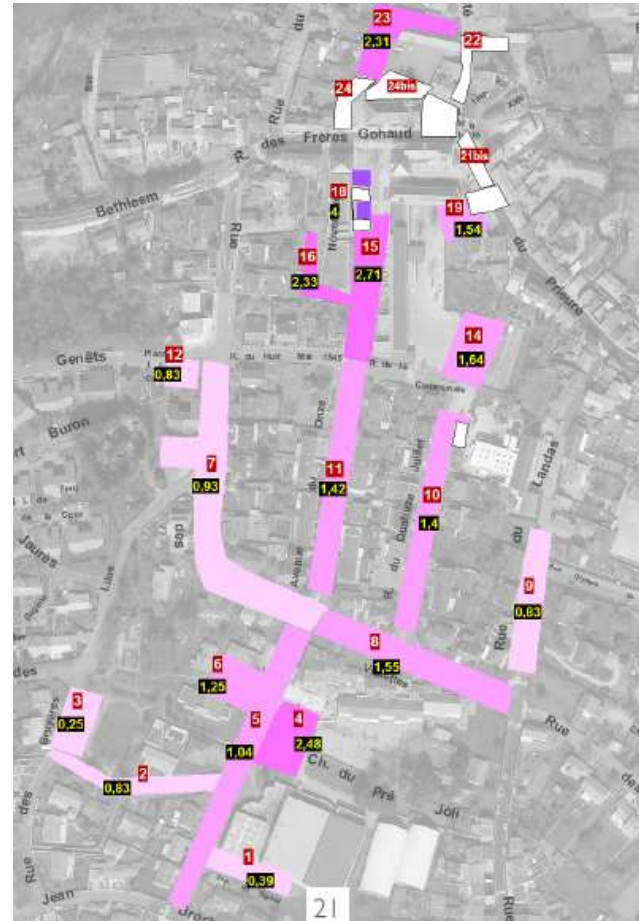
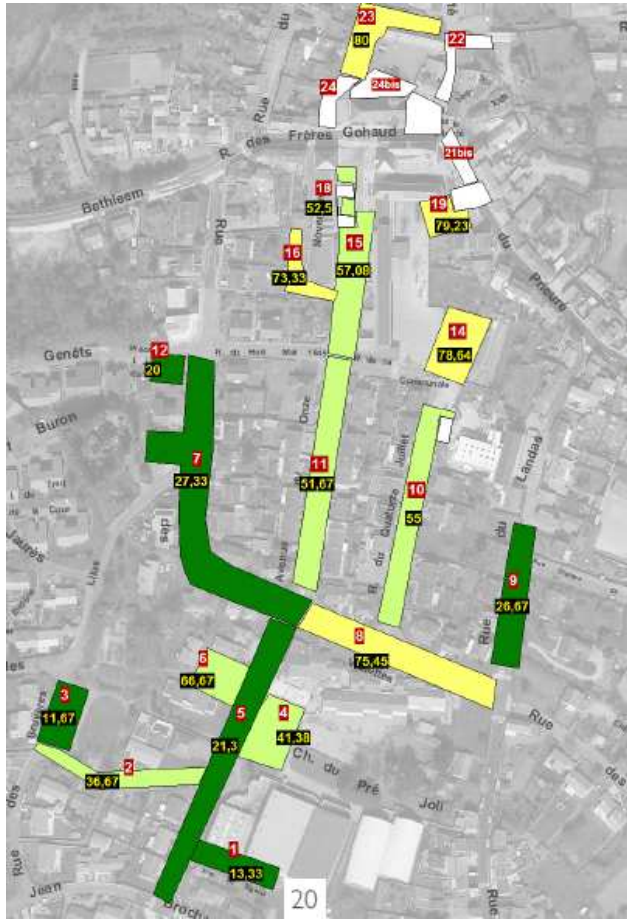
➔ Rue du Verger



➔ Place de la Liberté
(4 places disponibles sur 6)



Occupation - rotation de la zone libre (période 9h – 19h) : 256 places



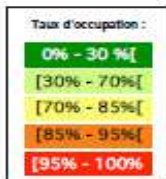
➔ **Offre de stationnement toujours disponible** : taux d'occupation moyen égal à 48%, l'occupation ne dépasse jamais 80% ce qui indique des conditions de stationnement très facile.

➔ L'occupation diminue à mesure que l'on s'éloigne du centre bourg

➔ On note néanmoins ponctuellement un phénomène de surcharge sur certaines offres à 16 h liée à la sortie des écoles (rue des violettes, parking rue de la communale, avenue du 11 novembre).

➔ Taux de **rotation très faible** (souvent inférieur à 2) sauf pour les poches de stationnement situées avenue du 11 novembre à proximité de la zone bleue et des commerces où le taux en égal à 4

Taux d'occupation



Pour mémoire :

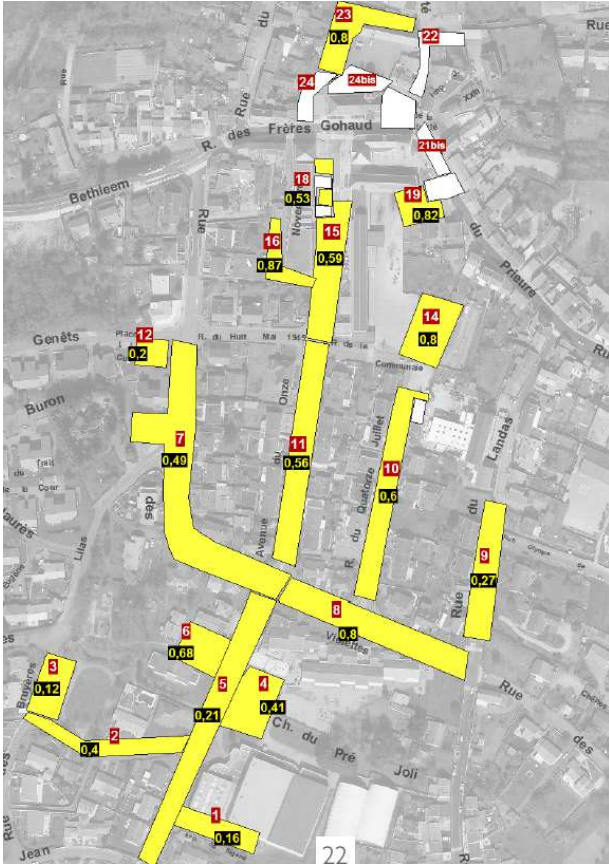
- vers 80% et en dessous, le stationnement est facile ;
- vers 90%, l'accès aux places de stationnement peut être considéré comme satisfaisant ;
- à partir de 95%, le stationnement s'avère généralement difficile.

Taux de rotation



- **aux alentours de 2 dans les zones gratuites saturées ;**
- un peu en dessous de 3, dans les voies réglementées mixtes résidentielles ;
- entre 4 et 6 dans des voies réglementées rotatives.

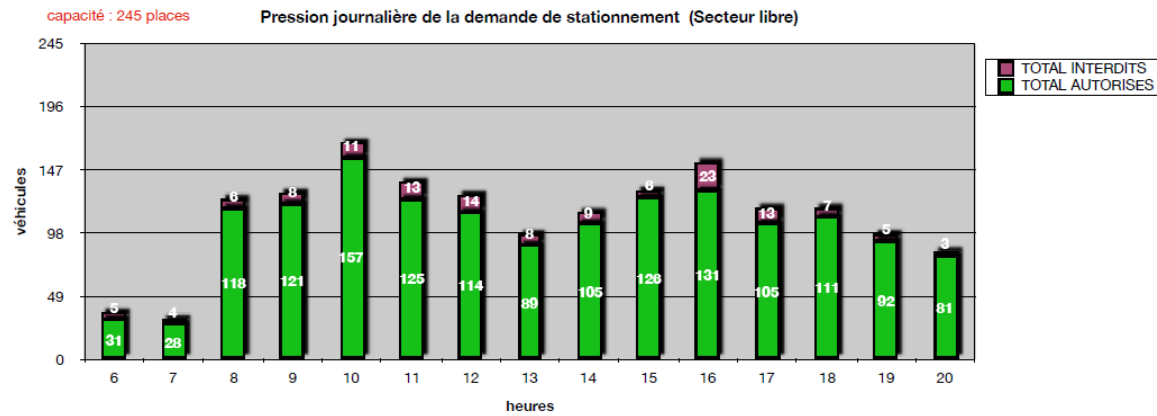
Congestion de la zone libre (période 9h - 19h) : 256 places



Un stationnement interdit quasiment inexistant

↳ Un taux de véhicule **illicite de 9 %** sur l'ensemble de la zone

↳ Un taux de congestion toujours **inférieur à 90 %** ce qui confirme les facilités de stationnement



Taux de congestion :

0 - 0,90[

[0,90 - 1,00[

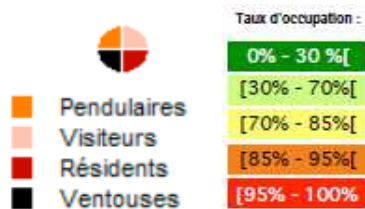
[1,00 - 1,30[

≥ 1,30

Pour info (indice CERTU Congestion) :

- si le taux est inférieur à 90%, le stationnement ne pose pas a priori de problèmes ;
- si le taux est supérieur à 90%, le stationnement s'avère généralement très difficile ;
- au-delà de 130%, la réglementation doit être remise en question.

Typologie des usages de la zone libre : 256 places

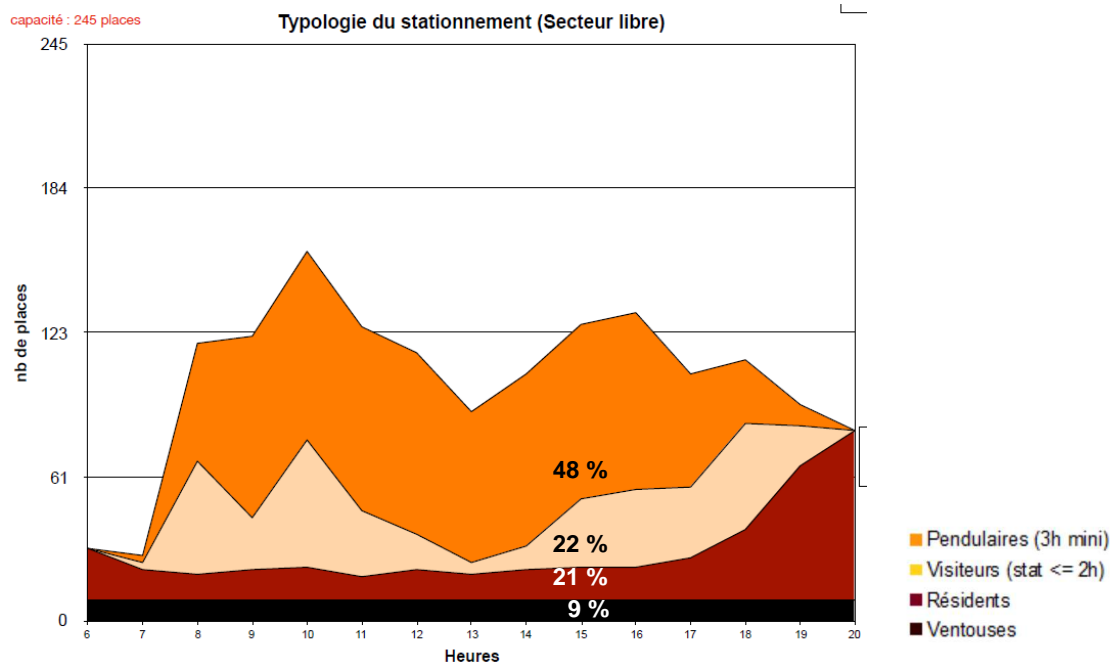


➔ Des espaces de stationnement en majorité occupés par des **pendulaires** (48% du stationnement)

➔ Les résidents représentent seulement **21%** des usages (**30 %** si on ajoute les véhicules ventouses). Ce faible pourcentage s'explique par le tissu urbain pavillonnaire du secteur qui est très largement équipé en espace de stationnement privé

➔ Les visiteurs de courte durée sont aussi présents pour 22 %

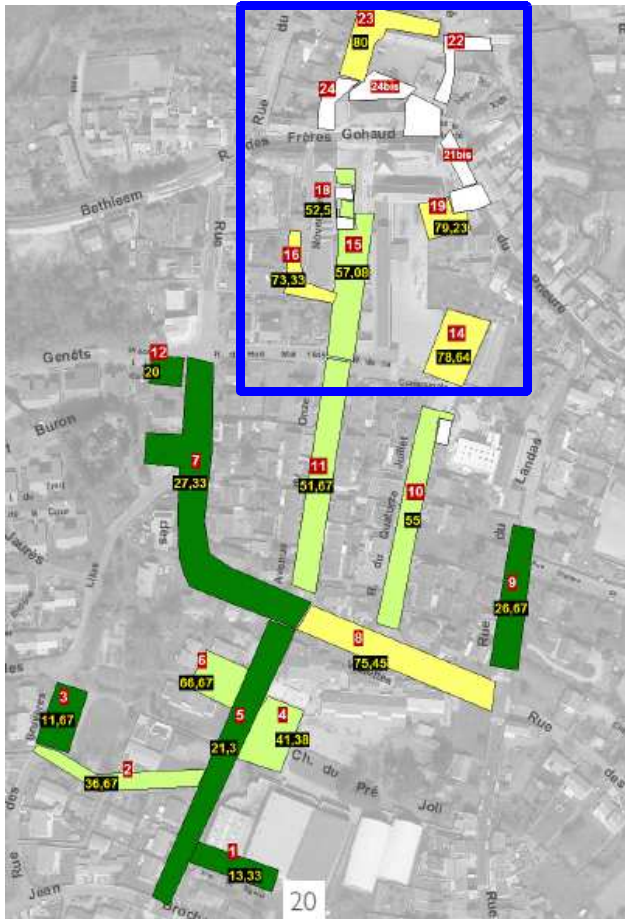
➔ La répartition du volume d'utilisateurs s'organise autour des horaires de travail avec des pics à 10h et à 16h. Le volume des résidents augmente à partir de 18h pour atteindre 72 véhicules à 20h.



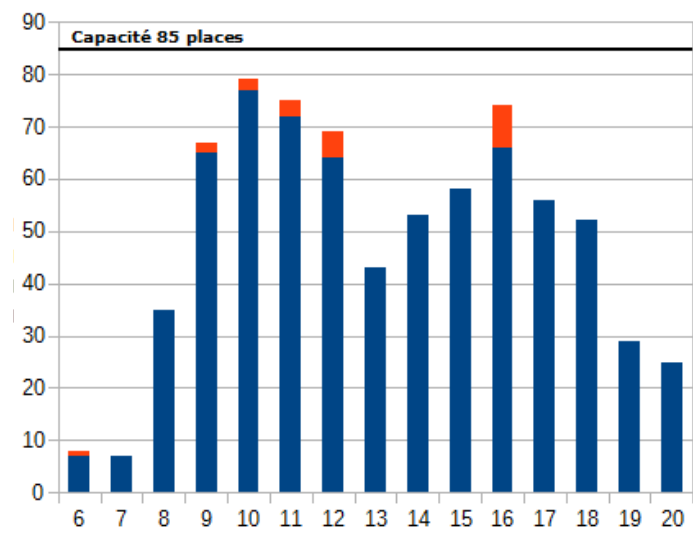
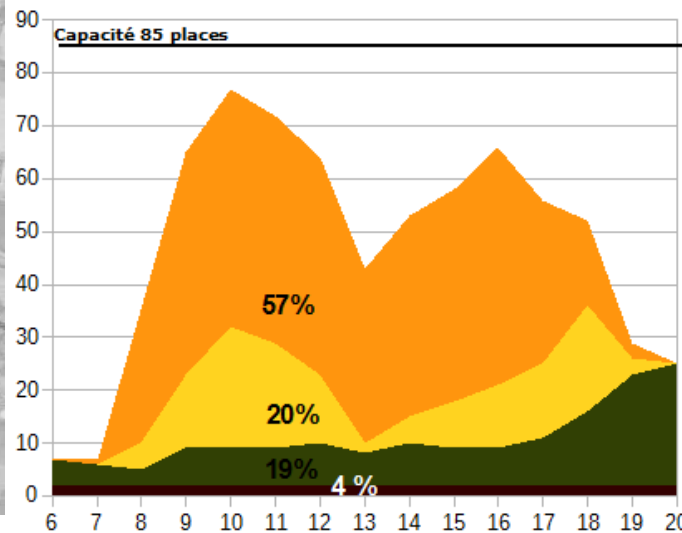
Bilan sur la zone libre – non réglementée : 256 places

- ⇒ Une offre stationnement très confortable sur l'ensemble du secteur
- ⇒ Une mixité des usages et une présence des pendulaires
- ⇒ Aucune pression particulière observée sauf peut être ponctuellement à la sortie des écoles
(création d'un nouveau parking de 11 places rue du 8 mai qui devrait encore faciliter le stationnement à proximité de l'école Badinter)

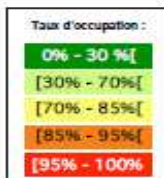
Zoom centre bourg (période 9h – 19h) : 85 places



- **Offre de stationnement toujours disponible** : taux d'occupation moyen égal à 71% (aucun secteur supérieur à 80%),
- Deux pic d'occupation à 10h (77 véhicules présents) et à 16h sans jamais atteindre la capacité totale de l'offre de stationnement,
- Taux de **rotation très faible** (2,2) sauf pour les poches de stationnement situées avenue du 11 novembre à proximité de la zone bleue et des commerces où le taux en égal à 4,



Taux d'occupation

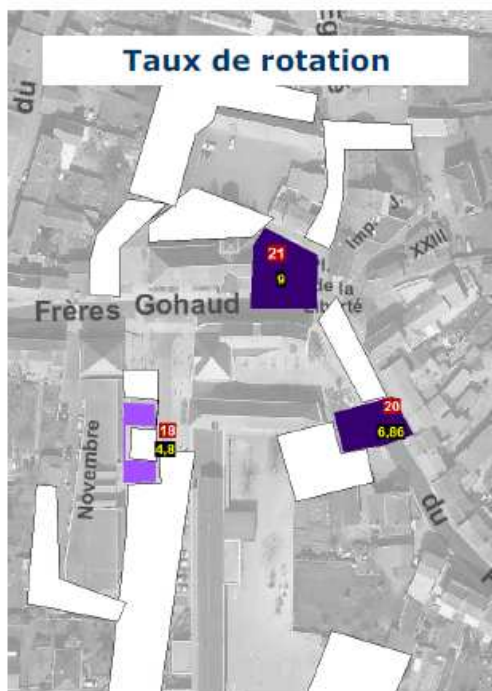
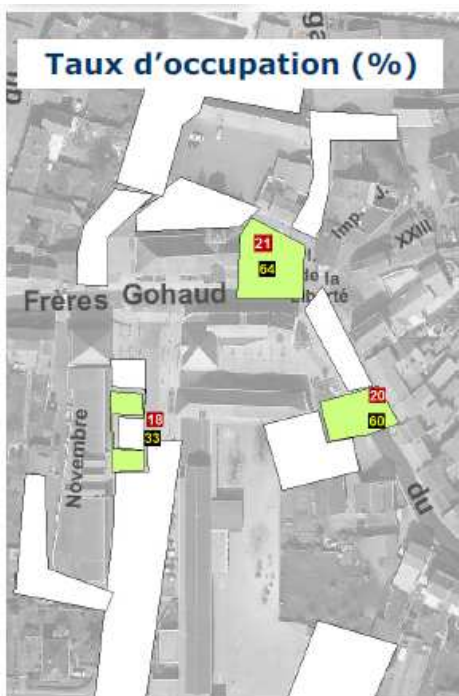


Pour mémoire :

- vers 80% et en dessous, le stationnement est facile ;
- vers 90%, l'accès aux places de stationnement peut être considéré comme satisfaisant ;
- à partir de 95%, le stationnement s'avère généralement difficile.

- Prépondérance des **pendulaires** (57%) salariés du secteur et seulement 19 % de résidents. Les usagers horaires représentent 20 % des usages,
- **Peu de véhicules illicites** (9 % de la demande totale). Maximun à 16h avec 8 véhicules (parking rue de la communale, avenue du 11 novembre).

Occupation - Rotation de la zone bleue (30 minutes – 17 places)



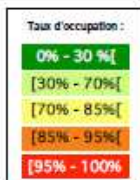
Taux d'occupation moyen (9h – 19h)

- Un taux d'occupation moyen de **51 %**
- Des places disponibles tout au long de la journée (seulement une demi heure de saturation rue du Prieuré à 17h)

Taux de rotation (9h - 19h)

- Taux de rotation moyen très élevé : **6,65 véhicule/place/jour**
- **9 véhicule/place/jour** Place de la Liberté

Taux d'occupation



Pour mémoire :

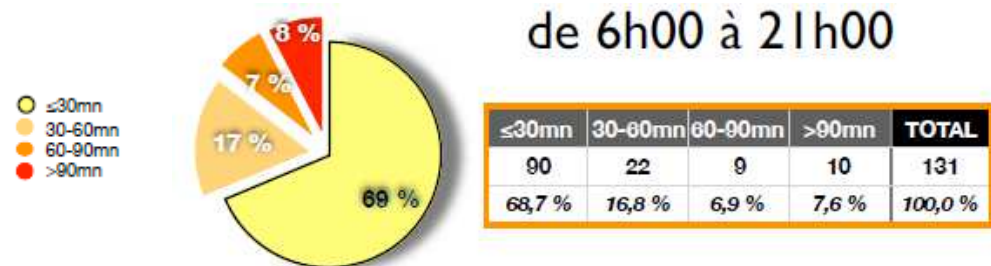
- vers 80% et en dessous, le stationnement est facile ;
- vers 90%, l'accès aux places de stationnement peut être considéré comme satisfaisant ;
- à partir de 95%, le stationnement s'avère généralement difficile.

Taux de rotation



- aux alentours de 2 dans les zones gratuites saturées ;
- un peu en dessous de 3, dans les voies réglementées mixtes résidentielles ;
- entre 4 et 6 dans des voies réglementées rotatives.

Occupation - Rotation de la zone bleue (30 minutes – 17 places)

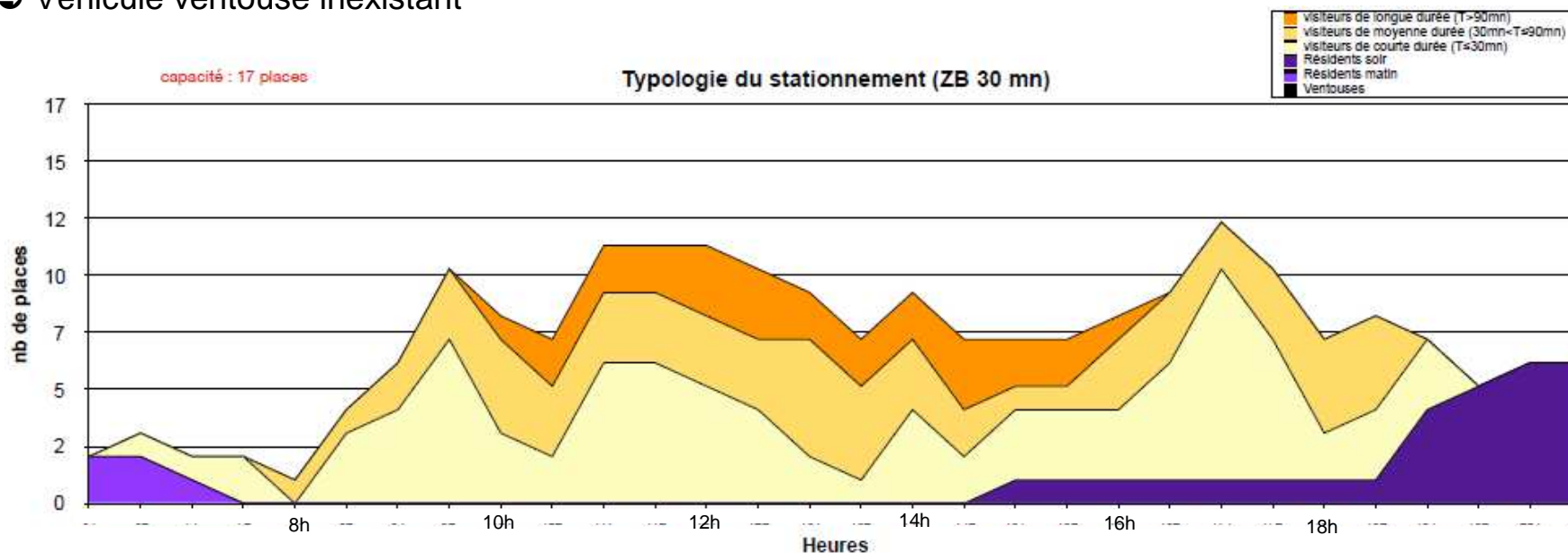


⇒ 69 % des usagers stationnent moins de 30 min

⇒ Usage du disque très peu répandu (seulement 6 % des usagers respectent la réglementation)

Typologie des usages de la zone bleue

- ⇒ Présence de véhicules toute la journée avec des pics à 9h30, 12h et 17h,
- ⇒ 13 % de pendulaires (> 90min) et 16 % de résidents le soir et le matin,
- ⇒ Véhicule ventouse inexistant



Bilan zones bleues

30 minutes – 17 places

- ⇒ Fonctionnement qui correspond aux objectifs de la zone bleue et aux besoins de la demande
- ⇒ Toujours de l'offre de stationnement même aux heures de pointe malgré les travaux place de la Liberté (2 places indisponibles)
- ⇒ Principe de la zone bleue parfaitement assimilé par les usagers (sauf pour l'utilisation du disque)
- ⇒ La très courte durée (30 min) semble adaptée aux usages, pas de difficulté en ce qui concerne le passage réglementé à 1h

Il est expliqué ici certaines dénominations ou sigles qui accompagnent les résultats des enquêtes de stationnement ainsi que les modes de calculs qu'ils recouvrent.

Il convient de noter également que ces enquêtes respectent les règles et principes édictés par l'Etat à travers le guide méthodologique du CERTU (*standardisation des enquêtes de stationnement selon des relevés horaires*).

Pour chaque rue ou parking (appelés ici «segments» ou «tronçons»), on met en évidence ou on calcule :

- **CTP** : la capacité théorique du segment = offre totale de stationnement (= nb de places autorisées, par exemple : 57 places)
- **OV** : l'occupation des véhicules pour la journée (par exemple, de 6h à 20 h, 501 véhicules ont stationné = somme des enregistrements pour les 15 heures relevées)
- **OVD** : l'occupation par véhicules distincts = somme des plaques individualisées (1 véhicule peut rester 3 heures en stationnement : dans "l'occupation journée (OV)", on a une valeur égale à 3 (1 véh x 3 h) ; ici, dans "l'occupation particulière (OVD)", on gomme la redondance de l'observation dans le temps, pour ne retenir qu'une valeur égale à 1 (= 1 véhicule). Ainsi, si 501 véhicules ont été comptabilisés durant la journée, on sait qu'en fait ce sont, par exemple, 233 véhicules qui ont stationné, certains ayant été comptabilisés plusieurs fois selon les différentes tranches horaires d'observation.
- **MO** : la moyenne d'occupation horaire = Occupation véhicules Journée OV / nb d'heures observées = $501 / 15 = 33,4$ (33 véh/heure)
- **TO** : le taux d'occupation du segment = Occupation véhicules Journée OV / (capacité CTP x nb d'heures observées) = $501 / (57 \times 15) = 0,59$ (59%)
- **TOM** : le taux d'occupation maximum = taux d'occupation le plus élevé sur un ou plusieurs passages pendant les heures observées (dans l'exemple, 15 heures = 15 passages)
- **TR** : le taux de rotation du segment = Occupation véhicules distincts OVD / capacité CTP = $233 / 57 = 4,09$
- **DMS** : la durée moyenne de stationnement d'un véhicule = Occupation Tous Véhicules Journée OV / Occupation véhicules distincts Journée OVD = $501 / 233 = 2,15$ soit une transformation en hh : mn = 2 h 09 mn
- **DMO** : la durée moyenne d'occupation d'une place = Occupation Tous Véhicules Journée OV / Capacité parc = $501 / 57 = 8,79$ soit une transformation en hh : mn = 8 h 47 mn
- **TRESM - Taux de respect moyen** = nb de véhicules en situation régulière sur la période de la réglementation rotative : payante ou zone bleue) / nb de véhicules présents sur offre autorisée pendant la période rotative
- **TILL - taux d'illicite** = nb de véhicules en situation illicite / (nb de véhicules sur offre autorisée + nb de véhicules en situation illicite)
- **TCONG : taux de congestion** = (nb de véhicules sur offre autorisée + nb de véhicules en situation illicite) / (capacité CTP x nb d'heures observées)
- les **durées de stationnement** :
 - > classification en **4 tranches** (comptage des plaques identiques sur les différentes heures - récurrence) avec % associés : stat \leq 1h ; 1 h < stat \leq 2h ; 2h < stat \leq 4h ; stat > 4h
 - > classification selon les **usagers** présents :
 - résidents : décompte des plaques pour chaque heure des véhicules présents au démarrage et/ou à la fin de l'observation (ici on suit les véhicules référents, ceux de 6 h et de 20 h, et on les décompte tout au long de la journée.)
 - visiteurs : décompte des véhicules présents moins de 2 heures (stat \leq 2 h), décompte sur toute la journée de ces véhicules repérés 1 à 2 fois maximum
 - migrants / pendulaires : décompte des véhicules présents plus de 2 heures (stat > 2 h), décompte sur toute la journée de ces véhicules repérés 3 fois minimum
 - ventouses : décompte des véhicules présents de 6 h à 20 h sans interruption

Annexes

Zone bleue Médiathèque (60 minutes – 4 places)

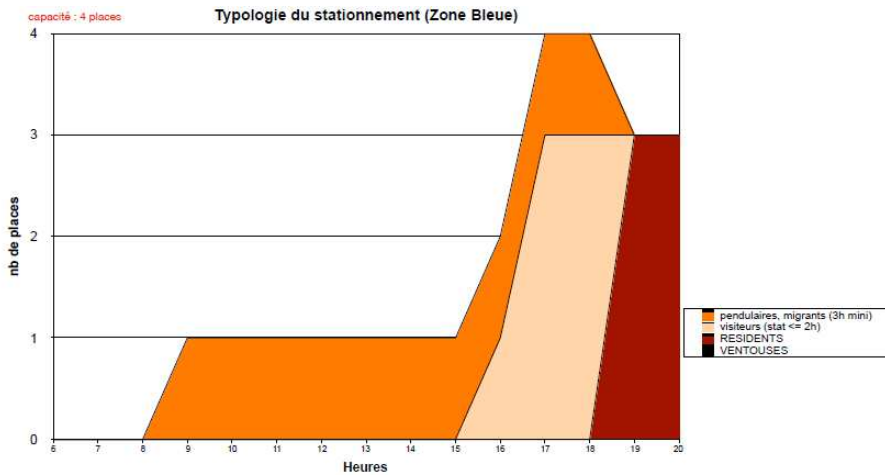
➤ Un taux d'occupation (42,5%) et de rotation (2,25 véhicule/place/jour) **très faible** le jour de l'étude, mais offre saturée aux heures d'ouverture de la Médiathèque (entre 17h et 18h)

➤ Typologie des usages 9h-19h:

41% de visiteurs (usagers de la Médiathèque ?) présents en fin d'après midi,

59% de pendulaires,

Des résidents qui arrivent en soirée



Une zone bleue peu rotative occupée par d'autres usages que ceux réservés aux visiteurs de la Médiathèque

Bilan

➤ 4 places qui offrent peu de rotation et qui sont utilisées par des pendulaires et riverains,

➤ Résultats peu significatifs car l'enquête a été réalisée en dehors des journées complètes d'ouverture de la médiathèque (mercredi ou samedi)